

## PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

### Contexte

**Le budget primitif 2019 traduit la volonté du Département du Loiret de poursuivre son action en faveur des territoires et des loirétains** conformément aux engagements de son projet de mandat. Malgré les tensions financières et les incertitudes à venir, **notre collectivité fait ici le choix de l'action et de l'innovation** et continue à **jouer pleinement son rôle dans l'équilibre des territoires et dans l'accompagnement des publics les plus fragiles.**

Face aux différentes mesures imposées par l'Etat notamment dans le cadre du **dispositif de contractualisation** ainsi qu'aux réformes à venir, le Département a engagé une première réflexion à l'automne 2018 qui a permis notamment d'arrêter un **objectif de trajectoire plane d'évolution des dépenses de fonctionnement. Ces travaux seront poursuivis et approfondis en 2019** avec la même volonté d'optimiser les coûts tout en conservant un service public de qualité.

Les principaux éléments financiers de ce budget primitif sont les suivants :

- Un taux d'épargne brute de **11,8%** et une capacité de désendettement de **7,5 années** conformes aux ratios cibles du Département ;
- Un niveau de dépenses d'équipement de **151,7 M€** marquant la montée en puissance dans la réalisation des opérations et des programmes d'équipement conformément aux engagements du projet de mandat.

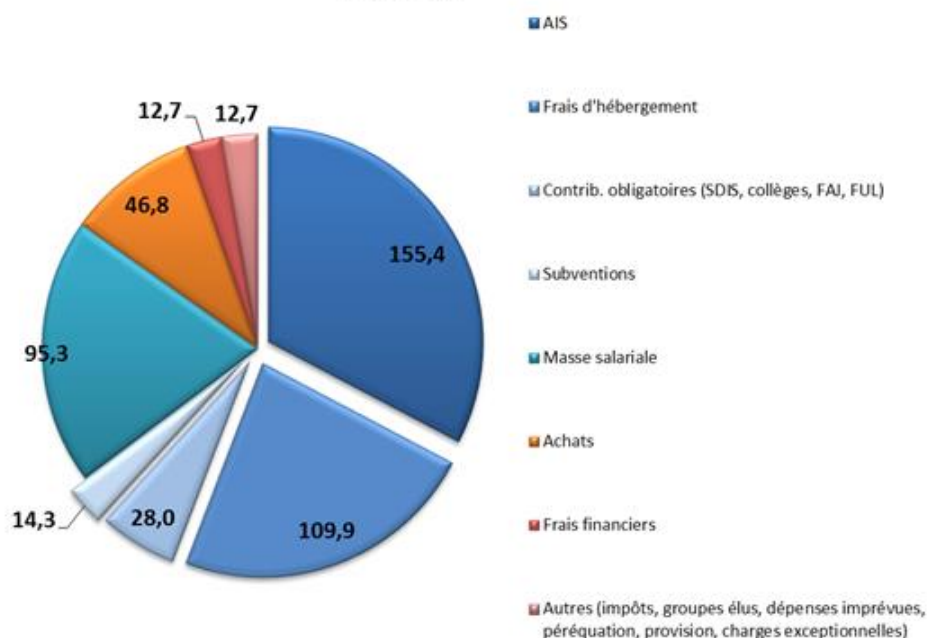
### I. Un budget de 680,3 M€, marqué par une capacité à investir préservée et une montée en puissance des projets du mandat

#### 1. Faits significatifs en dépenses

*Les dépenses de fonctionnement du budget annuel*

Au global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2019 à **497,3 M€**, soit une diminution de 3% par rapport au budget voté en 2018.

**Les dépenses de fonctionnement au projet de BP 2019 par typologie**



Elles traduisent les choix suivants :

- **Des politiques sociales adaptées : les AIS et les frais d'hébergement affichent une baisse globale de 3,6%**. Afin d'enrayer la forte hausse des frais d'hébergement (+14% en 3 ans de 2015 à 2018) liée en partie à la progression du nombre de MNA (81 en moyenne par mois en 2015 contre 415 en 2018) il est proposé d'agir à la fois sur le processus de prise en charge des frais d'hébergement, la tarification des établissements ainsi que sur les modes d'hébergement des enfants.

Concernant les AIS le montant est stabilisé sous l'effet d'une optimisation des plans d'aide APA, de l'application du tarif gré à gré pour les usagers les moins dépendants, et d'une volonté politique de réussite du « plan de retour à l'emploi » pour les bénéficiaires du RSA.

L'année 2019 marque par ailleurs le transfert à Orléans Métropole de trois compétences sociales (FAJ/FSL/prévention spécialisée) qui se traduit pour le Département par le versement d'une dotation de compensation de 1,022 M€.

- **Une masse salariale stabilisée** : pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive les charges de personnel seront stabilisées malgré l'impact des décisions gouvernementales qui pèseront en 2019 à hauteur de 620 000 €.

- **Des achats optimisés en baisse de 5,3%** : différents leviers d'économies sont proposés notamment sur les moyens généraux et les infrastructures qui, sans remettre en cause la qualité de service, permettent d'agir différemment et de réduire les coûts.

- **Des frais financiers maîtrisés en baisse de 6%** : résultat d'une politique de désendettement menée par le Département et sous l'effet d'optimisations constantes et de conditions de marché favorables, les frais financiers enregistrent pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive une baisse.

*Les dépenses d'investissement du budget annuel (hors dette)*

**Un niveau de dépenses d'équipement pour le territoire à hauteur de 151,7 M€** qui signe pour la deuxième année consécutive un nombre important de réalisations attendues en hausse de 14,5 % par rapport au voté 2018.

**En 2019, le Département investira massivement en tant que maître d'ouvrage** (109 M€) avec une priorité donnée à l'amélioration des infrastructures et réseaux (54,4 M€) et à la qualité de vie des collégiens (30,3 M€). Au titre des programmes d'aide (39 M€), **le Département poursuit et renforce son soutien aux territoires avec un effort notable pour les communes et les EPCI** (21,6 M€) en hausse de 1,4 M€ par rapport au voté 2018. Le Département confirme ainsi **son rôle de garant des solidarités territoriales** à travers notamment les fonds de mobilisation en faveur des territoires (15,7 M€) et son offre d'appui technique et d'expertise dans le cadre du dispositif « CAP Loiret ».

## 2. Faits significatifs en recettes

*Les recettes de fonctionnement*

Au global, **les recettes de fonctionnement (563 M€) diminuent au BP 2019 de 2,2%** par rapport au budget voté en 2018.

**Les recettes fiscales (430,5 M€) sont en légère hausse de 1,1%** par rapport au voté 2018 et comprennent les éléments suivants :

- **Un produit fiscal de taxe sur les propriétés bâties de 157,2 M€** sans augmentation de taux pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive ;
- **Un produit de CVAE dynamique (+4,9%)** ;

- **Une estimation prudente des DMTO** après le recul constaté en 2018 sur le marché de l'immobilier ;
- **Un montant de DGF stable** soit 63,4 M€ dans l'attente de l'évaluation pour la première année du dispositif de « contractualisation », portant sur le respect par le département d'une évolution de ses dépenses de fonctionnement sous le seuil de +1,2% entre 2017 et 2018.

Les **recettes non fiscales (132,5 M€)** connaissent quant à elles une **diminution de 11,6% au BP 2019** par rapport au voté 2018. Cela est principalement dû à un **changement de méthode sur le recouvrement des frais d'hébergement**. En effet, à compter du 2<sup>nd</sup> semestre, les établissements se tourneront directement auprès de leurs usagers et le Département n'aura donc plus à assurer l'avance aux structures. Une baisse équivalente est ainsi également inscrite en dépenses de fonctionnement.

#### *Les recettes d'investissement*

Les recettes d'investissement s'élèvent à **117,3 M€**. Le BP 2019 est équilibré par un **montant d'emprunts nouveaux de 79,2 M€**, somme nécessaire au financement des **dépenses d'investissement de 152,1 M€** non couvertes par les **recettes propres d'investissement (38,1 M€)** et par l'**autofinancement net de 34,8 M€**.

## **II. Une dette sécurisée et maîtrisée**

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'encours de la dette est de 381 577 890 € soit **une baisse de 3,9%** par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le département affiche une **forte sécurisation de sa dette** avec 93% de l'encours classé 1A selon la charte Gissler, soit le type de dette le moins risqué selon cette classification.

Souhaitant poursuivre sa contribution au développement du territoire et remplir les missions qui sont siennes, le Département doit développer ses projets tout en optimisant la gestion de sa dette en volume et en coût. Ainsi, **la stratégie de financement vise à intégrer au mieux la dette future, strictement nécessaire, dans la limite d'une capacité de désendettement contenue sous le seuil de 10 années.**

Par ailleurs, **afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique de trésorerie, le Département poursuivra en 2019 son financement direct sur les marchés financiers**, afin de bénéficier de taux très attractifs.